

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 mai 2015**  
~~~~~

**EROSIONS DES BERGES DU LUSSAC À POUZOLS
SUITE AUX CRUES DE SEPTEMBRE 2014
LANCEMENT D'UNE ÉTUDE - DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 mai 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI - Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés :

Madame Chantal COMBACAL

Absents :

Madame Lucie TENA, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christian VILOING

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 45	Pour 45 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la compétence facultative supplémentaire n°3 « Protection et mise en valeur de l'environnement, [...] actions sur les espaces naturels » d'intérêt communautaire parmi lesquels figurent les berges du Lussac à Pouzols,

Considérant que l'évènement pluvieux du 29 septembre dernier s'est concentré sur les coteaux en rive gauche de l'Hérault, générant des ruissellements violents et les crues des affluents tel le Lussac (jusqu'à 300 mm en 3 heures),

Considérant que sur la commune de Pouzols, des points d'érosions importants soulèvent des interrogations sur la gestion morphologique du cours d'eau et des craintes pour le réseau d'assainissement, le pont de la départementale et les berges au droit de zones habitées,

Considérant qu'il est envisagé de lancer une étude à vocation opérationnelle devant aboutir à un avant projet sommaire des travaux à réaliser tout au long du Lussac,

Considérant qu'à cet effet, il sera veillé à ce que l'ensemble des usages soit pris en compte (voie verte de la commune, réseau d'assainissement, déversoir du canal d'irrigation de l'ASA de Gignac, voirie départementale),

Considérant qu'un cahier des charges a été rédigé et est en attente de relecture par les services techniques et financiers de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat,

Considérant que la communauté de communes peut se porter maître d'ouvrage de cette étude dans le cadre de sa compétence facultative,

Considérant que cette étude peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement prévisionnel correspondant :

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel "Schéma de restauration du Lussac à Pouzols"

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes	40 000,00 €	100%	Europe (FEDER)	16 000,00 €	40%
			Agence de l'Eau (AERMC)	12 000,00 €	30%
			PART FINANCEURS	28 000,00 €	70%
			PART CCVM	12 000,00 €	30%
TOTAL HT	40 000,00 €	100%	TOTAL HT	40 000,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Europe et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1150 le 21 MAI 2015

Publication le 21 MAI 2015

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21 MAI 2015

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150518-lmcl71946-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

